

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 16 MARS 2020

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 16 mars 2020 à 10h00, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles, Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 10h00.

2020-03-14
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC – Rapport 2019
- 3) Pandémie - Coronavirus
- 4) Correspondance et informations
- 5) Varia
- 6) Période de questions
- 7) Levée de la séance

Adoptée

2019-03-15

2. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC – RAPPORT 2019

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le rapport 2019 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle tel que présenté par le directeur général, Richard Gagnon.

Adoptée

3. PANDÉMIE - CORONAVIRUS

En raison de la situation actuelle en lien avec le COVID-19 et par mesure de prévention et de protection la Municipalité de Lac-Saguay ferme ses bureaux, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-03-16

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 11h45

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse